

GABIAN



COMMUNE DE GABIAN (34320)
DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 29/05/2020

Reçu en préfecture le 29/05/2020

Affiché le 29/05/2020

ID : 034-213401094-20200527-21-DE



L'an deux mille vingt, et le Mercredi 27 Mai à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu exceptionnel de la salle des fêtes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents :

Messieurs BERTHOMIEU Michel, BOUDET André, BOUTES Francis, DE BARROS Claudy, FOREZ Daniel, ISARN Pierre, LAVIT Frédéric, SOULIE Christophe.

Mesdames DEMARAIS Christelle, GROUSSET Emilie, ROUSSET Agnès, LABROUSSE Marlène, LOPEZ Chantal, PAILLES Séverine.

Membres absents : Madame GALZY Isabelle.

Procuration : Madame GALZY Isabelle donne procuration à Monsieur FOREZ Daniel

Secrétaire de séance : Madame PAILLES Séverine

21/2020 Numéro Vote des taux 2020

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu l'état N° 1259 COM (1) de la Sous-Préfecture concernant la notification des taux d'imposition 2019.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que les taux d'imposition vont rester les mêmes qu'en 2019 soit :

TFB-(taxe foncière bâti) : $20.97\% \times 690\ 157 = 149\ 579$ €uros

TFNB-(taxe foncière non bâti) : $85.46\% \times 47148 = 40\ 764$ €uros

Soit un total fiscal de 190 343 €uros.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

↳ ACCEPTE et APPROUVE les taux ci-dessus.

↳ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Francis BOUTES